



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

Le seize Mars deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Guillaume GENDRAUX, M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jany ROUSSEAU et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN et à M. Patrick PETIT ainsi que M. Jacques FLANDROIS et Mme Périne DEVINCK excusés non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui valide le compte rendu de la séance du 23 Février 2015.

Il remercie Christelle Filippini agent communal gestionnaire de la Médiathèque venue pour commenter le bilan d'activités 2014 de la Médiathèque.

BILAN D'ACTIVITES 2014 DE LA MEDIATHEQUE

Madame Filippini commente les tableaux de synthèse dont plusieurs points sont soulignés :

- fréquentation stable,
- nombre d'inscrits un peu à la baisse,
- nombre de prêts (de la collection qui est de 13 254 ouvrages) qui atteint 12 585,
- nombre de lecteurs Chef-Boutonnais : 50% du nombre total,
- nombre d'utilisateurs d'internet 131 ayant effectué environ 1400 connections,
- peu de fréquentation et donc peu d'utilisation du catalogue en ligne, mais le besoin ne semble pas être réel car les lecteurs se renseignent en direct auprès de Christelle et de Christiane. (un lien est proposé sur la page de la médiathèque sur le site internet de la commune).

Par ailleurs, Madame Filippini explique le nécessaire lancement d'une procédure de désherbage. Une vente d'ouvrages qui seront ainsi remplacés, pourrait d'abord être organisée.

Elle informe les élus des diverses actions menées par la Médiathèque : participation aux diverses animations comme « Terre de lecture », participation d'un groupe de lecteurs à l'animation Littératures Européennes de Cognac

Christelle Filippini répond aux questions des élus avant d'être remerciée par Monsieur le Maire qui se réjouit comme tous les ans, de l'image positive de la médiathèque. Il précise que Christelle et Christiane en ont le mérite. Le travail très satisfaisant, mené conjointement par les 2 agents et la commission élargie de la Bibliothèque, est souligné.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de règlement du Concours Photos 2015 présenté par Madame Sylvie Magnain adjoint. Le thème est « le temps ».... L'intégralité du règlement est consultable sur le site internet de la commune et en mairie.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE « GARENNE DU BOIS AUX PINS »

Les écritures 2014 sur ce budget annexe « Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins » sont exclusivement des régularisations d'écritures demandées par le Trésorier au titre de la gestion de stocks.

Monsieur le Maire rappelle que les élus volontaires pour réfléchir à la promotion de la vente des parcelles de ce lotissement se réuniront vendredi prochain pour poursuivre leurs travaux.

Le Conseil Municipal, moins une abstention, adopte ces documents comptables 2014 du Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins (Compte administratif de l'ordonnateur (le Maire) et Compte de Gestion du Trésorier).

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire précise que les documents comptables transmis aux élus avec la convocation (bilan des écritures et rapport de la rétrospective) ont préalablement été examinés et validés par la commission « Finances ».

Il commente ensuite les écritures 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	DEPENSES	BP2014 sans DM	CA2013	CA2014	CA/2014/CA2013		CA2014/BP2014	
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	444 000,00 €	434 733,26 €	419 004,55 €	-15 728,71 €	-3,62%	-24 995,45 €	-5,63%
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	229 100,00 €	217 675,26	198 584,52 €	-19 090,74 €	-8,77%	-30 515,48 €	-13,32%
61	SERVICES EXTERIEURS	150 100,00 €	136 892,23	151 688,35 €	14 796,12 €	10,81%	1 588,35 €	1,06%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49 700,00 €	58 882,13	56 385,18 €	-2 496,95 €	-4,24%	6 685,18 €	13,45%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	15 100,00 €	21 283,64	12 346,50 €	-8 937,14 €	-41,99%	-2 753,50 €	-18,24%
12	CHARGES DE PERSONNEL	775 979,00 €	755 252,25	768 255,93 €	13 003,68 €	1,72%	-7 723,07 €	-1,00%
14	ATTENUATION DE PRODUITS	600,00 €	536,00	807,00 €	271,00 €	50,56%	207,00 €	34,50%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	271 730,00 €	292 054,47	261 344,09 €	-30 710,38 €	-10,52%	-10 385,91 €	-3,82%
66	CHARGES FINANCIERES	63 000,00 €	64 958,59	62 123,27 €	-2 835,32 €	-4,36%	-876,73 €	-1,39%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 597,84 €	47 678,53	90 889,67 €	43 211,14 €	90,63%	88 291,83 €	3398,66%
	TOTAL	1 557 906,84 €	1 595 213,10 €	1 602 424,51 €	7 211,41 €	0,45%	44 517,67 €	2,86%
	TOTAL SANS CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 555 309,00 €	1 547 534,57 €	1 511 534,84 €	-35 999,73 €	-2,33%	-43 774,16 €	-2,81%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	RECETTES	BP2014 sans DM	CA2013	CA2014	CA/2014/CA2013		CA2014/BP2014	
	ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00 €	23 698,84 €	25 311,28 €	1 612,44 €	6,80%	20 311,28 €	406,23%
70	PRODUITS DES SERVICES	110 200,93 €	124 602,42 €	150 134,48 €	25 532,06 €	20,49%	39 933,55 €	36,24%
73	IMPOTS ET TAXES	099 262,00 €	1 042 590,55 €	1 116 442,33 €	73 851,78 €	7,08%	17 180,33 €	1,56%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	600 855,00 €	724 579,91 €	607 523,88 €	-117 056,03 €	-16,16%	6 668,88 €	1,11%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	66 000,00 €	69 564,15 €	68 696,50 €	-867,65 €	-1,25%	2 696,50 €	4,09%
76	PRODUITS FINANCIERS	120,00 €	135,40 €	609,69 €	474,29 €	350,29%	489,69 €	408,08%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 250,00 €	63 393,48 €	91 220,19 €	27 826,71 €	43,90%	87 970,19 €	2706,78%
	TOTAL	1 884 687,93 €	2 048 564,75 €	2 059 938,35 €	11 373,60 €	0,56%	175 250,42 €	9,30%
	TOTAL SANS RECETTES EXCEPTIONNELLES	1 881 437,93 €	1 985 171,27 €	1 968 718,16 €	-16 453,11 €	-0,83%	87 280,23 €	4,64%

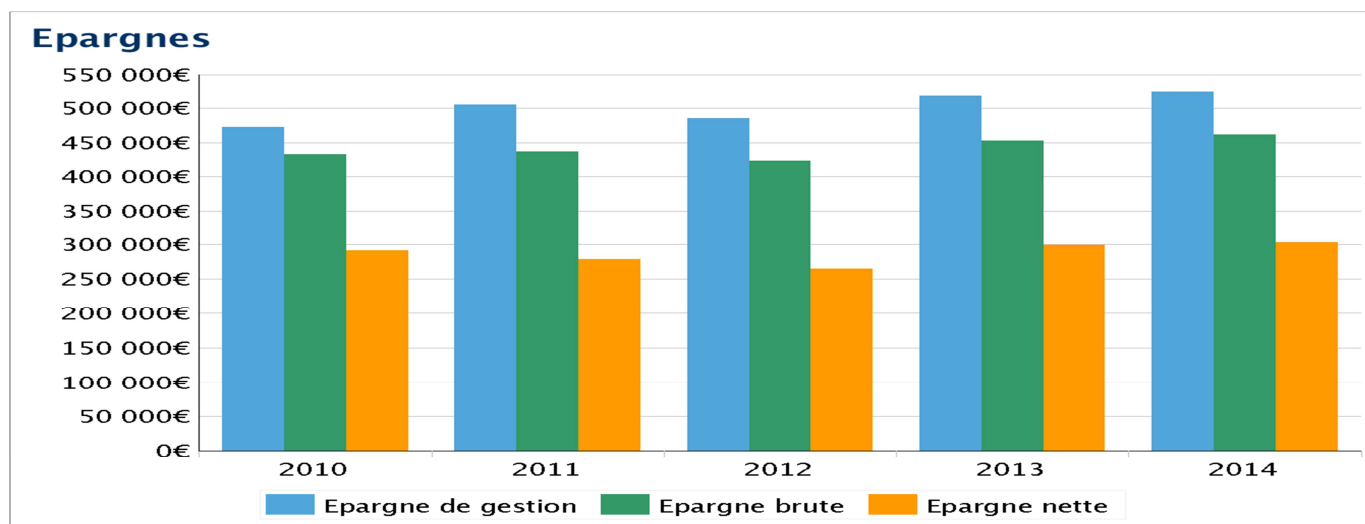
La comparaison des dépenses et des recettes annuelles, ne peut être significative d'une année sur l'autre qu'après déduction des écritures exceptionnelles (ici en 2014, il s'agit entre autres, du paiement du terrain cédé par la commune au Sigec pour la construction de la gendarmerie : 65 000 € + frais).

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014
RECETTES				
Excédent de l'année précédente reporté	122 004,44 €	120 038,17 €	122 754,42 €	126 106,07 €
Recettes de l'année	1 850 289,23 €	1 913 342,35 €	2 048 564,75 €	2 059 938,35 €
Recettes cumulées	1 972 293,67 €	2 033 380,52 €	2 171 319,17 €	2 186 044,42 €
DEPENSES				
Dépenses de l'année	1 417 230,57 €	1 490 626,11 €	1 595 213,10 €	1 602 424,51 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	555 063,10 €	542 754,41 €	576 106,07 €	583 619,91 €

La diminution des dotations est une réelle préoccupation car la réduction des dépenses de fonctionnement a des limites. La rigueur appliquée depuis plusieurs années ne peut aller au-delà, sans être contraint de réduire les services. La réflexion est menée par les commissions communales.

L'arrivée de ce contexte délicat avait cependant été anticipée. Ainsi, du fait des décisions prises pour y faire face (rigueur, recherche collective d'économies...), il a été possible de maintenir une situation financière satisfaisante avec une épargne nette confortable. La capacité d'autofinancement reste ainsi très importante et permet donc d'investir. Le ratio de désendettement de 3.3 années reste satisfaisant (12 étant la limite à ne pas dépasser sans être considéré en difficultés).



SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté		Excédent reporté	218 761,77 €
Remboursement en capital des emprunts	149 182,22 €	Fonds de compensation TVA	114 590,81 €
		Taxe d'aménagement	3 819,62 €
Dépenses d'équipement	239 761,81 €	Excédents de fonctionnement	450 000,00 €
		Subventions RAR	12 461,80 €
		Dot aux amort	4 000,00 €
		Vente terrain Gallot	65 000,00 €
Régularisation prêt MSA	9 132,65 €	Régul prêt MSA	9 132,65 €
Ecriture d'ordre	19 053,93 €	Ecritures d'ordre	19 053,93 €
		Dépôts et cautionnement	330,00 €
TOTAL DES DEPENSES	417 130,61 €	TOTAL DES RECETTES	897 150,58 €
		EXCEDENT	480 019,97 €

Monsieur le Maire dresse la liste des investissements de l'année 2014 précisant que 2014 a été une année de transition liée aux élections locales. Il indique que des travaux débutés en 2014 se poursuivent en 2015 et font donc l'objet de restes à réaliser d'un montant de 477 857.20 € (Place Mérovée, Travaux sur les 2 églises, Signalétique, Honoraires d'architecte pour l'aménagement des façades du château, Frais d'études sur le Centre Culturel...). Ces restes à réaliser seront donc intégrés dans le Programme d'investissements 2015 dont le projet est soumis aux élus, afin de définir quelques priorités qui seront bien sûr revues lors du vote du budget primitif 2015.

Les élus échangent quant à ces résultats et adoptent, à l'unanimité, le Compte administratif et le Compte de Gestion 2014 du budget principal de la commune.

CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BUREAU POUR LA PERMANENCE DE LA TRESORERIE

La convention d'occupation d'un bureau de la mairie par la Trésorerie de Chef Boutonne, est arrivée à échéance. Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus acceptent la reconduction de cette convention regrettant cependant que la permanence de la Trésorerie soit réduite à ½ journée (le vendredi matin) depuis le 01.03.2015, alors qu'il y en avait 2 avant. Cette mise à disposition est gratuite et a pour objectif de maintenir un service de proximité.

**AVENANT A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES
POUR LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES**

La commune a signé en 2012, une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité. Sur proposition de la Préfecture et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant à cette convention pour étendre le procédé aux documents budgétaires.

**CONVENTION POUR PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL 79
AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Dans le cadre de sa participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs fréquentés par les collégiens pour la pratique de l'EPS, le Conseil Général des Deux-Sèvres propose une contribution pour l'utilisation des terrains par les collégiens. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention stipulant une participation de 2 068.80 € pour l'année scolaire 2014-2015 calculée, selon la nature de la surface utilisée, en fonction du nombre théorique d'heures d'utilisation de chaque terrain.

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SAINT MAIXENT
POUR L'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE PREVENTIVE DES AGENTS**

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec le Centre de Gestion de Saint Maixent, afin de reconduire l'utilisation du service du Centre de Gestion pour l'organisation des visites médicales préventives des agents communaux. Le coût est fixé à 42 € par visite par agent à raison d'une visite tous les 2 ans. Cette adhésion sans limite de durée, peut cependant être résiliée au 31 décembre de chaque année avec un préavis de 3 mois.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CITY STADE DU LYCEE DES METIERS
PAR LA REGION POITOU CHARENTES.**

Madame Sylvie Magnain adjointe, indique que la Région Poitou Charentes (à l'occasion d'une rencontre au titre d'un autre dossier) a proposé la mise à disposition du City Stade du Lycée des Métiers Jean-François Cail sous réserve de l'installation d'une clôture par la commune dont le coût est évalué à 5 000 €.

Après discussion et après avoir évoqué le city stade du complexe sportif dont certains éléments sont à revoir, le Conseil Municipal par 12 voix pour (motivées par l'opportunité d'offrir un équipement très attractif) en accepte le principe. Il autorise d'ores et déjà la signature de la convention qui formaliserait les conditions de cette mise à disposition et accepte la prise en charge des frais de clôture. La Région et le Lycée seront recontactés pour la suite à donner à ce dossier.

DENOMINATION DE L'ACCES DANS LA ZAC PIGEON PIERRE

Sur proposition de la commission « Communication » transmise par Madame Sylvie Magnain, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la dénomination de l'allée centrale de la ZAC de Pigeon Pierre : « Allée des Erables » (puisque'il s'agit des essences plantées sur la zone, Acer Platanoides Deborah).

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE – EVOLUTION DU DOSSIER

Monsieur le Maire précise que le dossier de la commune pourrait être recevable au titre des aides de l'Etat, de la Région et du SIEDS. La délibération sera à nouveau rédigée selon le modèle type pour confirmer le dossier communal. Les coûts ont été reprecisés, le coût résiduel pour la fourniture de 2 bornes décidées lors de la séance précédente serait donc de 4 452 € au lieu des 4 672 € annoncés précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent des informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Magnain adjoint chargé du dossier relatif à l'inventaire des zones humides et des haies, indique que le bureau d'études NCA Environnement a fini ses relevés de terrain. La cartographie des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et des haies sera consultable par le public du 27 Mars 2015 au 13 Avril 2015 en Mairie. Un cahier de remarques pour y apposer tous commentaires relatifs à l'inventaire sera également disponible.

Par ailleurs, elle informe les élus que la prochaine réunion de la commission « Animation de la vie locale » est programmée le 25.03.2015.

Madame Nicole Bettan Vice-Présidente du CCAS, annonce la mise en place par le Centre Communal d'Action Sociale, d'une « aide au Permis de Conduire automobile ». Le règlement est consultable en mairie et sur le site de la commune.

Monsieur Joël Proust adjoint annonce que la commission Patrimoine se réunira le 07.04.2015.

Monsieur le Maire

- annonce les prochaines réunions de la commission « Finances-Marchés Publics » pour l'étude des documents budgétaires les 24 Mars et le 1^{er} Avril.

- donne le compte rendu de la rencontre avec Monsieur Parras Architecte des Bâtiments de France et le Bureau d'Etudes Parcours au sujet du dossier d'aménagement de la rue du Département et de l'Avenue des Fils Fouquaud.

- annonce le retour de Chrystel Samar à l'accueil de la mairie après un arrêt maladie de 2 mois.

- indique que le projet de protocole de réparation des désordres sur l'avenue centrale est en cours de validation avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre de l'opération. Les élus sont invités à la réunion de concertation qui sera organisée et dont la date sera communiquée dès que possible.

- indique que la commune a reçu le 5^{ème} prix dans le classement national de la catégorie "commune de 2000 à 5000 d'habitants du prix "zéro phyto 100% bio". La remise des prix aura lieu le 30 mars à l'auditorium de l'Hôtel de ville de Paris. Félicitations pour le travail et la démarche à nouveau reconnus.

- précise à la demande de Madame Coquet Principale du Collège François Truffaut que les travaux qu'elle effectue actuellement le Conseil Général des Deux-Sèvres, concernent diverses rénovations et de réparations qui ne sont aucunement liés à l'augmentation des effectifs dont il était par ailleurs fait état.

- confirme que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 13.04.2015.

- confirme les permanences des élus pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Madame Sylvie Couteau demande des précisions qui lui sont données, sur divers chantiers en cours : aménagement fait sur la zone enherbée de la Place Malesherbes pour améliorer le stationnement à l'occasion des cérémonies, protection autour des jeux, marquage au sol Place du Petit Maure à programmer, organisation d'une battue contre les pigeons moins nombreux mais encore très présents...

Monsieur Christian Gripon renouvelle sa demande qui sera concrétisée, pour une limitation à 30 km/h dans le virage qui se trouve aux abords de la propriété de M et Mme Parent à Planier.

Il communique les renseignements nécessaires à l'étude du Conseil Général pour la suite à donner à la demande d'un abri-bus à la Garenne du Bois aux Pins. La mise en place d'un entourage de protection autour du bassin de rétention sera par ailleurs étudiée.

La séance est close à 22 heures 30.

Ainsi délibéré, le 16.03.2015 en mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.